IIDD

CdP-6 #6

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnment

Vol. 12 No. 157

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD)
EN COOPERATION AVEC L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF) /
L'INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

Samedi 18 Novembre 2000

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-6 DE LA CCCC

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2000

Les délégués se sont réunis dans des groupes de contact pour procéder à l'examen des textes concernant: "les meilleures pratiques" en matière de politiques et mesures; les lignes directrices devant encadrer les Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des données) et 8 (évaluation des données); l'utilisation des sols, changements intervenus dans l'utilisation des sols et foresterie (LULUCF); la mise au point et le transfert des technologies; les questions financières; le renforcement des capacités; et le mécanisme de financement. Le Groupe de Travail Conjoint sur le Respect des Obligations (GTC) s'est également réuni pour la poursuite de ses travaux. Par ailleurs, les négociateurs se sont réunis dans des consultations "informelles informelles" privées et dans des comités de rédaction pour faire avancer les négociations autour des thèmes tels que ceux des mécanismes, de la conformité aux obligations, de la mise au point et transfert des technologies, des effets adverses et de LULUCF.

LE GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS

Au cours d'une réunion "informelle informelle" tenue l'après-midi, les délégués devaient procéder à l'examen du texte révisé des Coprésidents concernant les procédures et mécanismes ayant trait au respect des obligations. Le groupe parcourut le texte pour s'assurer que les propositions avancées par les Parties s'y trouvaient adéquatement reflétées. Les participants n'entamèrent aucune négociation.

Les délégués devaient ensuite se réunir en session formelle du Groupe de Travail Conjoint (GTC). Le Coprésident Dovland introduisit le rapport du GTC qui englobait des projets de décision en annexe, un libellé sur les procédures et mécanismes et un libellé sur les clauses finales. Les délégués approuvèrent le rapport. Le G-77/CHINE fit part de sa satisfaction quant aux résultats des travaux du GTC et la porte-parole indiqua qu'elle soumettra un texte concernant une quatrième option pour le projet de décision de la CdP-6. L'UE indiqua avoir soumis au Secrétariat un texte sur les taux applicables à la restauration des émissions dans le cadre du plan d'action prévu pour la conformité aux obligations et aux paiements devant être effectués au fonds qui s'y rapporte. Le Coprésident Dovland indiqua que les contributions reçues seront intégrées dans un nouveau document qui sera disponible samedi 18 novembre, pour examen par la réunion conjointe SBI/SBSTA. L'orateur conclut la réunion finale du GTC en soulignant que les délégués auraient souhaité parvenir à un texte clair comme produit final du GTC, mais que cet objectif s'est avéré difficile à attendre en raison du nombre important de questions ardues abordées. Il exprima son espoir de voir les ministres être en mesure de résoudre ces questions.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES CONSULTATIONS INFORMELLES

POLITIQUES ET MESURES (P&M): Les délégués procédèrent à l'examen du projet de décision concernant les P&M au cours de deux sessions du groupe de contact, mais également durant des consultations informelles tenues tout au long de la journée. Dans le premier groupe de contact tenu le matin, les débats se focalisèrent principalement sur le texte révisé concernant la décision stipulant que les travaux futurs sur les P&M doivent pouvoir faciliter une évaluation des "progrès démontrables" réalisés par les Parties visées à l'Annexe I dans les engagements qui sont les leurs dans le cadre du Protocole. Le CANADA argua que cette question était en cours d'examen dans le groupe de contact sur les Articles 5, 7 et 8. Appuyé par le JAPON, l'AUSTRALIE et les ETATS-UNIS, mais contré par le G-77/CHINE et l'UE, l'orateur proposa de remplacer la décision et les initiatives qui lui sont associées par un texte stipulant que l'examen des progrès démontrables ne pouvait avoir lieu avant que le SBSTA n'ait procédé à l'examen de la question suite aux lignes directrices susceptibles d'être élaborées dans le cadre de l'Article 7. Bien qu'opposés au maintien des initiatives listées, le JAPON, les ETATS-UNIS et l'AUSTRALIE, contrés par le G-77/CHINE, apporteraient également des amendements aux formulations existantes si elles devaient être retenues, notamment: le remplacement du libellé concernant l'évaluation des progrès démontrables en 2005 par une requête adressée aux Parties les appelant à "poursuivre les échanges d'information"; le remplacement de l'exigence consistant à évaluer et à réduire au minimum les effets adverses des P&M par une obligation de faciliter les échanges d'information concernant ce sujet; et le placement

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Angela Churie <angela@iisd.org>, Jon Hanks <jon.hanks@iiiee.lu.se>, Lisa Schipper <lisa@iisd.org>, Malena Sell <malena@iisd.org>, Chris Spence <chris@iisd.org> et Juliette Voinov <cedrickohler@email.msn.com>. Edition numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org>. Photographies: Leila Mead <leila@interport.net>. Editice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum mongi.gadhoum@enb.intl.tn. Directeur des Services d'Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI et le DFAIT), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), Le Département du Royaume-Uni chargé du Développement International (DFID), la Commission Européenne (DG-ENV) et la Fondation Rockefeller. Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2000, par: les Ministères Allemands de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien et BP Amoco. Ce numéro a été préparé en coopération avec le Secrétariat de la CCCC. La version Française est financée par l'IEPF/AIF avec l'appui du Ministère Français des Affaires Etrangères. A La CdP-6, le Bulletin est joignable par tél au +31 70 322 4729 et physiquement au Statenhall 8 & 9. L'IIDD peut être contacté par courriel à <info@iisd.ca> et par voie postale au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales et ce, moyennant une citation appropriée après la permission du Directeur des Services de Reportage. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: http://www.iisd.ca.

entre crochets de la référence à l'utilisation de "critères quantitatifs" dans l'élaboration des rapports sur les P&M dans les communications nationales.

Au sujet du préambule, les ETATS-UNIS et le CANADA, contrés par le G-77/CHINE, encouragèrent la suppression du libellé rappelant l'Article 4.1 (engagements pour toutes les Parties), 4.2 (engagements pour les pays visés à l'Annexe I), 4.8 (effets adverses) et 4.9 (les pays les moins avancés) de la CCCC, et les Articles 2 (P&M), 3.2 (progrès démontrables), 3.14 (effets adverses) et 7 (communication des données) du Protocole. L'UE proposa d'ajouter une référence à l'Article 7.2(b) (échange d'informations concernant les mesures) et 7.2(c) (coordination des mesures) de la CCCC, et aux Articles 13.4(c) (échange d'informations concernant les mesures), 13.4(d) (coordination des mesures) du Protocole, et de placer entre crochets la référence à l'Article 4.8 et 4.9 (effets adverses) de la CCCC, et l'Article 7 du Protocole.

Les délégués apportèrent leur appui à la proposition des Coprésidents stipulant que la mise en application des P&M "contribue aux," au lieu de "est essentielle pour la réalisation" des objectifs de la CCCC et du Protocole. Le reste de la session de la matinée, des progrès limités furent réalisés dans la suppression des libellés crochetés restants.

Le groupe de contact se réunit à nouveau dans la soirée pour procéder à l'examen de la révision de texte des Coprésidents qui tenait compte des résultats des consultations informelles tenues dans l'après-midi. Concernant le préambule, les ETATS-UNIS, le JAPON et le CANADA, contrés par l'UE, l'ARABIE SAOUDITE et SAMOA, encouragèrent, à nouveau, la suppression des références spécifiques aux clauses de la CCCC et du Protocole. Ces dernières restèrent crochetées.

Au sujet de la décision ayant trait aux progrès démontrables, le Coprésident Muyungi (Tanzanie) proposa la présentation de trois grandes options pour considération, la semaine prochaine. Les ETATS-UNIS et l'AUSTRALIE soulignèrent qu'il y avait quatre options possibles. L'ARABIE SAOUDITE encouragea plutôt le maintien du libellé crocheté, que la présentation de quatre options différentes. L'AUSTRALIE et les ETATS-UNIS, contrés par l'ARABIE SAOUDITE et l'UE, proposèrent la suppression du libellé appelant, dans le chapeau, à l'évaluation des progrès démontrables. Les délégués ne parvinrent pas à résoudre la question de savoir s'il fallait présenter le libellé concernant les progrès démontrables sous forme d'options ou sous forme de libellé crocheté consolidé.

ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE: Les délégués, dans ce groupe de contact, se réunirent pour poursuivre l'examen du papier de travail des Coprésidents englobant des projets de décisions entrant dans le cadre des Articles 5, 7 et 8 ainsi que les lignes directrices préliminaires devant encadrer les Articles 7 et 8. Au sujet du projet de décision de la CdP/RdP-1 relative à l'Article 5.2 (ajustements), le délégué des ETATS-UNIS suggéra que les ajustements applicables aux estimations des inventaires des années de base présentées par les Parties ne pouvaient pas être remplacées par des estimations révisées subséquentes à l'établissement des quantités assignées initiales. Le G-77/CHINE, contré par l'UE, déclara que les estimations des inventaires annuelles effectuées au cours de la période d'engagement et qui auraient été ajustées ne doivent pas être révisé et que par voie de conséquence, les estimations ajustées à la fois de l'inventaire de l'année de base et de l'inventaire effectué durant la période d'engagement, ne sauraient être révisées.

Concernant les lignes directrices devant encadrer l'Article 8, les délégués procédèrent à l'examen d'une proposition soumise par les ETATS-UNIS et appuyée par l'UE, appelant à déplacer le Chapitre III *bis* concernant la compilation annuelle et la comptabilité des inventaires d'émission et des quantités assignées (QA) vers les lignes directrices de l'Article 7. Les Parties ne parvinrent pas, toutefois, à réaliser un accord sur cette proposition. Au sujet de la proposition présentée par le G-77/CHINE appelant à la suppression du Chapitre III concernant l'évaluation des données relatives aux QA, le délégué des ETATS-UNIS indiqua que les lignes directrices doivent prévoir l'évaluation des données relatives aux QA. L'UE, contrée par la NOUVELLE ZELANDE, ajouta que si les données concernant les QA initiales étaient placées dans les registres par le Secrétariat, au lieu des Parties, il y n'aurait nul besoin d'effectuer une telle évaluation. Le Coprésident Paciornik informa les délégués que le groupe sur les mécanismes avait décidé que les questions ayant trait aux registres était confiées au groupe sur les Articles 5, 7 et 8.

Au cours du débat sur le projet de décision de la CdP concernant l'Article 8, le G-77/ CHINE et les ETATS-UNIS déclarèrent que le texte portant sur les lignes directrices devait d'abord être finalisé avant que l'on puisse tenter de supprimer les crochets figurant dans le projet de décision qui s'y rapporte. Après la session formelle du groupe de contact, les délégués se réunirent tout au long de l'après-midi et jusque tard dans la nuit dans une réunion du comité des Amis du Président, pour poursuivre l'examen du papier de travail des Coprésidents.

LULUCF: Lors de la réunion de l'après-midi du groupe de contact, la Suisse, au nom du GROUPE POUR L4INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE, introduisit leurs propositions d'amendement au texte des Coprésidents, appelant à la limitation de crédits en matière de fixation du carbone, en raison des effets du bénéfice inattendu causé par, *entre autres*, la fertilisation du dioxyde de carbone, les dépôts de nitrogène, l'effet de la structure de l'âge des forêts et les changements climatiques. L'orateur indiqua que la proposition impliquait la soustraction d'une valeur minimale spécifique au biome pour les effets du bénéfice inattendu ainsi que d'une valeur minimale relative aux différentes incertitudes relatives aux crédits accordées au titre des puits mesurés et vérifiés et appliqués à tous les puits entrant le cadre des Articles pertinents du Protocole dans toutes les périodes d'engagement.

Le Coprésident Thorgeirsson devait ensuite faire circuler le nouveau texte des Coprésidents concernant le thème de LULUCF, lequel, affirma-il, était base sur les vues exprimées par les délégués au cours des derniers jours, ainsi que sur les consultations menées par les Coprésidents avec les représentants des groupes de Parties. Il introduisit le texte, sa forme et son contenu, faisant état des modifications apportées, *entre autres*, dans la définition proposée pour le terme "forêt," et dans les Principes figurant dans le préambule du texte opérationnel. Il indiqua que ces derniers ont été remplacés par deux paragraphes affirmant la compatibilité avec les principes environnementaux et sociaux, compte tenu du peu de temps qui reste pour la négociation des matériaux figurant dans le préambule.

Le BRESIL, au nom du G-77/CHINE, déclara qu'il ne pouvait accepter la suppression des Principes du préambule et la CHINE commenta que trop d'options ont été éliminées du texte. Les ETATS-UNIS, l'UE, TUVALU et le PEROU

appuyèrent le maintien des Principes. TUVALU, au nom de l'AOSIS, fit part de ses réserves concernant le fait que les suggestions du groupe et en particulier celle portant sur l'approche basée sur le biome pour la définition de "forêt," n'aient pas été prise en considération, et que le texte, dans son état actuel était déséquilibré.

Le Coprésident Thorgeirsson déclara que les Coprésidents prendront en considération les vues exprimées par les Parties, que les Principes seront maintenus et que les travaux se poursuivront sous forme de consultations privées du comité des Amis du Président. Dans les négociations privées qui suivirent, les délégués devaient travailler jusqu'à une heure tardive de la nuit pour affiner le texte sous la forme qui doit être présentée aux ministres, la semaine prochaine.

MISE AU POINT DE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Ce groupe de contact se réunit brièvement pour la présentation du rapport concernant les progrès réalisés dans les réunions "informelles informelles" tenues mercredi. Le Coprésident Afolabi nota que des progrès ont été réalisés dans le chapitre consacré au renforcement des capacités, mais que beaucoup restait à faire dans celui consacré aux mécanismes nécessaires au transfert des technologies.

Les délégués devaient ensuite passer à des consultations "informelles informelles" où ils procédèrent à l'examen des proposition des Coprésident pour le projet de décision. Ils placèrent entre crochets des libellés additionnelles dans le préambule, notamment des libellés tirés de la soumission du G-77/Chine et des soumissions faites par d'autres Parties. Des divergences demeurent concernant les références au secteur privé, au rôle des gouvernements et aux arrangements institutionnels. Les consultations se poursuivirent jusque tard dans la nuit. Il fut proposé qu'au terme de l'examen du projet de décision, les délégués continueront à travailler sur le chapitre consacré aux mécanismes du transfert des technologies dans le projet du texte cadre.

QUESTIONS FINANCIERES: Le Coprésident Kerry Groves (Australie) souhaita aux délégués la bienvenue à la première réunion de ce groupe qui, précisa-il, était mandaté par le Président de la CdP-6, Pronk. Il expliqua que le groupe avait été établi à la lueur des diverses propositions de financement en cours d'examen dans les groupes de contact, indiquant que le groupe se devait d'apporter une contribution permettant d'aider le Président Pronk dans l'élaboration des éléments nécessaires au cadre intégrant les diverses propositions. Il précisa que les Coprésidents de ce groupe devaient présenter au Président Pronk un rapport sur ces consultations, samedi 18 novembre à 13h. Le Président Pronk utiliserait ces résultats pour aider à focaliser les délibérations entre ministres et autres chefs de délégation, prévues de commencer dimanche 19 novembre.

Le Coprésident Groves introduisit ensuite un papier élaboré par le Secrétariat dressant la liste des diverses propositions concernant les arrangements en matière de financement, soulevés dans le groupe de contact, sur les domaines du renforcement des capacités, des effets adverses et du transfert des technologies. Il invita les Parties a examiner le papier en vue dégager les activités de financement que les participants estiment pouvoir être accomplies par le FEM en tant qu'entité opérant le mécanisme de financement de la CCCC, par le FEM, en tant que "motivateur de fonds" en dehors de son rôle de mécanisme de financement et par les sources/mécanismes de financement alternatifs.

L'ARGENTINE, le G-77/CHINE et d'autres Etats firent part de leurs réserves concernant le fait que ce groupe ne soit pas mandaté par le Bureau de la CdP-6 et qu'il ne soit pas, par conséquent, établi selon les procédures agréées. En réponse, le Coprésident Groves précisa que le Président Pronk avait été élu par la Conférence des Parties et qu'il pouvait en tant que tel user de ses prérogatives pour traiter les problèmes posés de la manière qui lui semble la plus à même de faire enregistrer des progrès. Il nota que le produit escompté est un rapport par les Coprésidents au Président Pronk.

Au sujet du libellé concernant le cadre nécessaire au renforcement des capacités dans les pays en développement qui se réfère à la mise en place d'un fonds spécial pour le soutien de la mise en œuvre de ce cadre par les PMA, le délégué des ETATS-UNIS déclara croire que plusieurs éléments de ce cadre sont pertinents pour un financement provenant du FEM, même si quelques-uns ne le sont pas. Au sujet du projet de texte stipulant que les Partie visées à l'Annexe II se doivent de fournir des ressources financières et techniques pour la couverture des évaluations des besoins au niveau des pays et de l'élaboration d'activités spécifiques, au niveau du renforcement des capacités building, compatibles avec le cadre du renforcement des capacités, l'UE indiqua qu'à ce stade, elle ne voyait pas la nécessité d'un nouveau fonds en dehors du FEM.

Le G-77/CHINE, appuyé par la COLOMBIE, le BRESIL, le NIGERIA et d'autres Etats, déclara ne pas être en mesure de participer aux débats, pour le moment, car ses constituants sont pas tous disponibles, et qu'un délai suffisant était nécessaire pour l'examen de toute la question dans son contexte. Le Coprésident Groves déclara qu'il lui semblait que d'autres progrès était irréalisables à ce stade. Il nota qu'une nouvelle réunion sera tenue samedi matin, 18 novembre, et exhorta les Parties à considérer le papier présenté.

RENFORCEMENT DES CAPACITES: Le groupe de contact sur le renforcement des capacités dans les pays en développement se réunit pour procéder à l'examen du projet de décision concernant ce thème et le cadre qui s'y rapporte. Le Coprésident Uosukainen introduisit la révision de texte émanant des consultations "informelles informelles" qui avaient été menées dans le comité des Amis du Président. Il signala que les paragraphes consacrés aux dispositions financières ont été transmis au groupe de contact sur le mécanisme de financement. Les délégués procédèrent ensuite à l'examen des paragraphes contenant des libellés crochetés et s'accordèrent sur la suppression d'un certain nombre de crochets.

Concernant le paragraphe opérationnel contenant l'objectif du cadre, les délégués s'accordèrent pour stipuler que le cadre "doit" guider les activités de renforcement des capacités ayant trait à la mise en application de la CCCC. Il décidèrent par ailleurs de supprimer le paragraphe appelant à l'évaluation du cadre après huit ans et ôtèrent les crochets qui entouraient le libellé invitant les Parties à fournir les données à travers leurs communications nationales pour permettre au SBI de suivre les progrès de la mise en application du cadre. Ils décidèrent aussi de recommander à la CP/RdP-1 d'adopter une décision, contenant un cadre pour le renforcement des capacités, réaffirmant ce cadre, assortie d'une référence additionnelle aux domaines prioritaires du renforcement des capacités ayant trait à la mise en œuvre du Protocole.

Concernant le champ d'action du renforcement des capacités décrit dans le cadre en annexe, les délégués débattirent sans toutefois parvenir à supprimer les crochets qui entourent le libellé appelant au "renforcement des capacités touchant à" "la mise en œuvre" des mesures de réponses d'adaptation. Ils ne parvinrent pas, non plus, à s'accorder sur la référence à l'élaboration de programmes d'action nationaux d'adaptation, le délégué des ETATS-UNIS indiquant que ce point était en cours d'examen dans le groupe contact sur les effets adverses. Au sujet du financement et de l'opération, des divergences demeurent sur le point de savoir si les ressources financières et techniques devaient être mises à disposition à travers une entité opérationnelle du mécanisme de financement "tel qu'approprié," des agences multilatérales et bilatérales.

EFFETS ADVERSES: Le comité des Amis du Président se réunit tout au long de la journée pour poursuivre l'examen des projets de décision. La constitution du groupe chargé des questions financières par le Président Pronk posa des difficultés au G-77/CHINE qui tint à ce que les questions financières liées aux décisions inscrites dans le cadre de l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et de l'Article 3.14 du Protocole ne soient pas examinées séparément de l'action décrite par les décisions. Un compromis fut réalisé sur un certain nombre de sections dans le texte consacré à l'Article 3.14. Des décisions clés, telles que celles relatives au point de savoir s'il fallait prévoir deux décisions séparées pour l'Article 4.8 et 4.9 et pour l'Article 3.14 ou une seule pour les deux, restèrent non résolues. Les négociations devaient se poursuivre jusque tard dans la nuit.

MECANISMES: Des discussions "informelles informelles" privées sur le thème des mécanismes furent tenues tout au long de la journée et dans la soirée, dans l'objectif de dégager de nouvelles convergences sur le texte. Tard dans la soirée, on réalisa qu'en dépit des progrès accomplis dans "nettoyage du texte," un certain nombre de décisions clés concernant autant de sujets centraux restaient encore à prendre. Le groupe de contact sur les mécanismes se réunira samedi matin pour recevoir le rapport des discussions informelles.

MECANISME DE FINANCEMENT: Le Président du SBI, Ashe, ouvrit la réunion du groupe de contact sur le mécanisme de financement. Le groupe procéda à l'examen du texte des Coprésidents prévoyant des orientations complémentaires à l'entité opérant le mécanisme de financement. Il nota que des consultations "informelles informelles" extensives avait été tenues au cours des quelques derniers jours et que la majeure partie du texte a été approuvée. Il invita ensuite les délégués à examiner le reste des paragraphes crochetés. Les délégués débattirent longuement de deux options avancées pour le libellé d'un paragraphe appelant à la provision de ressources du FEM aux activités d'adaptation conduites par les pays au cours de la seconde étapes, en particulier, le point jusqu'auquel ces activités seront basées sur les communications nationales. Les Parties ne parvinrent pas à s'accorder sur le point de savoir si ces activités devaient être dans le contexte de / basé sur les communications nationales "et" les études nationales ou les communications nationales "ou" les études nationales. Le libellé resta entre crochets.

Le groupe examina le libellé concernant les projets de démonstration, lequel resta crocheté. Les délégués débattirent aussi du libellé en suspens exigeant du FEM de continuer à fournir des financements, là où approprié et, de manière compatible avec à la fois les directives de la CdP et le mandat du FEM, d'apporter son appui à la mise en oeuvre du cadre du renforcement des capacités et de soutenir, d'améliorer et de mettre en application les activités du FEM dans le domaine du renforcement des capacités, conformément au cadre. Le texte resta toutefois entre crochets. Les délégués décidèrent que les Coprésidents travaillent à l'intégration dans le paragraphe, d'un libellé sur l'élaboration des rapports et la simplification du contenu. Le Coprésident Ashe indiqua que le texte sera présenté au SBI, le samedi.

DANS LES COULOIRS

Des réactions mitigées ont été exprimées, ce vendredi, dans les couloirs, au sujet du nouveau groupe sur les questions financières, mandaté par le Président de la CdP-6, Pronk. Alors que certains ont accueilli favorablement l'initiative la qualifiant de mouvement utile susceptible de permettre une focalisation de l'attention sur les considérations financières, plusieurs pays en développement ont fait part de leurs réserves concernant la procédure et les problèmes de temps, compte tenu du programme chargé des réunions informelles. Selon les observateurs, la cause de cette sensibilité sur les pourparlers autour des mécanismes de financement, réside sans doute dans la divergence des points de vue concernant le FEM, certains pays en développement poussant vers un mécanisme alternatif. Ils ont suggéré que cela puisse avoir pour base, en partie, les espoirs nourris par le G-77/ Chine de voir un autre mécanisme venir accroître son financement global, idée apparemment rejetée par un certain nombre de délégués de pays industrialisés. Malgré ces divergences, il semble qu'il existe un soutien général en faveur du souhait du Président Pronk d'encourager les négociateurs à se focaliser sur les questions de financement avant les délibérations des ministres et autres chefs de délégation, qui débutent dimanche.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

MECANISMES: Ce groupe de contact se réunira à 10h dans la Salle Van Gogh pour entendre les conclusions des discussions "informelles informelles" de la semaine écoulée et pour clôturer ses travaux.

QUESTIONS FINANCIERES: Ce groupe se réunira à 10h dans la Salle Escher pour l'examen des questions financières pour aider à l'élaboration des éléments nécessaires à un cadre intégrant les diverses propositions.

TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Ce groupe de contact se réunira à 11h dans la Salle Mondriaan pour poursuivre ses travaux.

ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE*:* Ce groupe de contact se réunira à 11h dans la Salle Escher. Une révision de texte des Coprésidents est attendue ce matin.

LULUCF: Ce groupe se réunira dans la Salle Van Gogh à 12h pour conclure ses travaux.

EFFETS ADVERSES: Ce groupe se réunira à 12h dans la Salle Rembrandt.

SBSTA/SBI: La réunion conjointe SBI/SBSTA se déroulera à partir de 15h dans la Salle Prins Willem-Alexander. Elle recevra les rapports des groupes de contact puis clôturera sa session.

SBI: Le SBI se réunira dans la Salle Prins Willem-Alexander après la réunion conjointe SBI/SBSTA.

SBSTA: Le SBSTA se réunira dans la Salle Van Gogh a l'issue de la réunion conjointe SBI/SBSTA.